



Le 7 septembre 2023

M^e Adina Georgescu
Ligne directe : 514.871.5494
acgeorgescu@millerthomson.com

PAR SDE

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria - Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : 2^{ème} Demande modifiée relative à une étude visant à évaluer l'interchangeabilité de l'hydrogène et du gaz naturel dans le réseau de Gazifère Inc. (Phase 2)
Dossier de la Régie : R-4202-2022 (Phase 2)
Notre dossier : 111216.0133

Chère consœur,

Aux termes de sa décision D-2023-096, la Régie octroyait aux personnes intéressées un délai jusqu'au 31 août 2023 pour déposer des demandes de frais dans le cadre de la phase 2 du présent dossier. Elle octroyait également un délai à Gazifère jusqu'au 7 septembre 2023 pour lui permettre de déposer ses commentaires à l'égard de ces demandes de frais.

Or, Gazifère finalise présentement la preuve au soutien de sa demande dans le cadre de la phase 3A de son dossier tarifaire R-4194-2022 en vue d'un dépôt cet après-midi.

Dans ce contexte, il lui sera impossible de déposer ses commentaires à l'égard des demandes de frais dans le délai imparti et demande donc respectueusement à la Régie de lui octroyer un délai jusqu'au 12 septembre 2023, à 12h pour formuler et déposer ses commentaires.

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

MILLER THOMSON sencrl

(s) Adina Georgescu

Me Adina Georgescu
ACG/

p.j.

c.c. Me Dominique Neuman – RTIÉÉ
Me Pierre-Olivier Charlebois – FCEI
Me Franklin Gertler – ROÉÉ